



Location insalubre

Par Chacharem

Bonjour,

J'ai signé un bail commerciale le 31/12/2019. Une fuite était déjà présente du plafond dans mes cuisines professionnelles. Je loue a une mairie les locaux et me retrouve avec cette fuite qui m'oblige a travailler dans des conditions d'hygiène précaire. Un expert mandaté par la mairie est intervenu en leur indiquant les réparations au mois de juin 2021 (suite a mes différents mails et coup de gueule) ils ont fait quelques travaux (joints d'étanchéités) mais cela n'a rien changer. Et quand je gueule on m'a répondu que j'avais signé mon bail en l'état. Face a une mairie je ne sais plus quoi faire... Ai je des recours?